

Admission 2012 Informations aux candidat-e-s

ECV – école de communication visuelle / année préparatoire

CFC – formation de concepteur / conceptrice en multimédia

- voie de formation en 4 ans et maturité professionnelle artistique intégrée
- voie de formation en 3 ans (prérequis : maturité ou selon disposition : CFC)

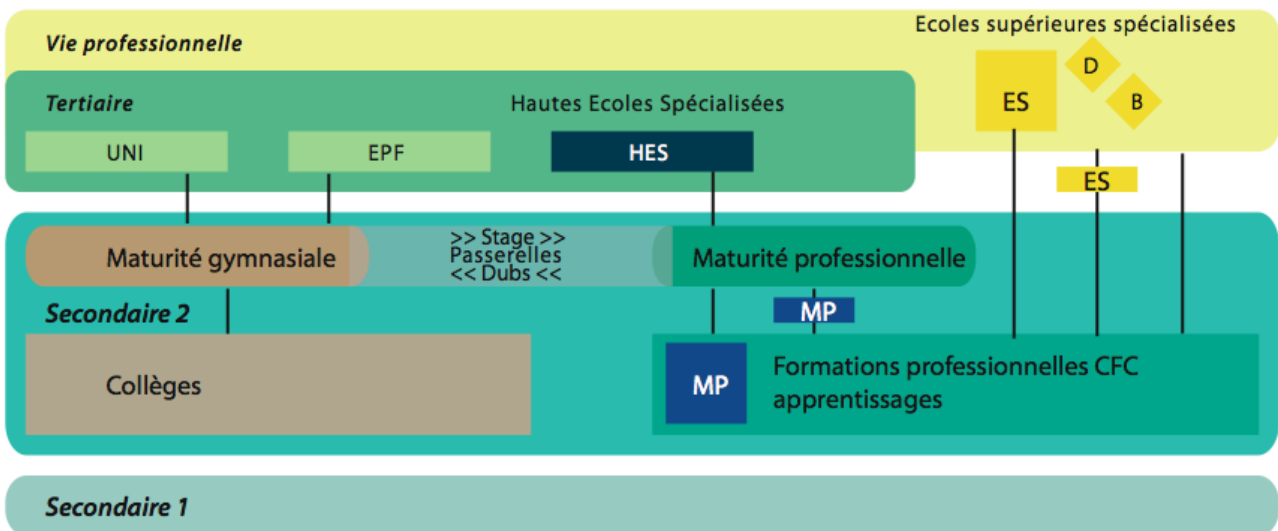
INFORMATIONS ET CONTACTS

eikon^{EMF} - art et communication,
Rte Wilhelm-Kaiser 13 / Case Postale 41, 1705 Fribourg
EMF, Chemin du Musée 2 / Case postale 41, 1705 Fribourg
Tél. 026/305.46.86, Fax 026/305.46.87, e-mail : eikon.emf@edufr.ch

<http://www.emf.ch>

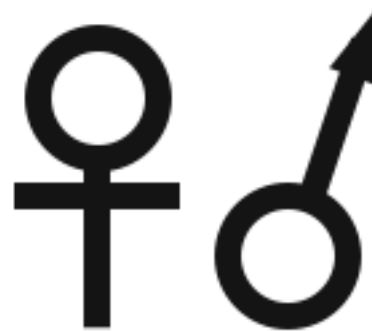
Table des matières

1. Apprentissage à l'Ecole des Métiers_____	3
2. Filières proposées_____	3
3. Aptitudes requises_____	4
4. Aptitudes à développer_____	5
5. Attestation/Certificat proposés au terme des formations_____	6
6. Procédure d'admission, tests et concours_____	7
7. Tarifs des écolages et émoluments_____	8
8. Matériel scolaire (coûts approximatifs)_____	9
9. Présentation de la section eikon ^{EMF} _____	9



1. Apprentissage à l'Ecole des Métiers

L'école des Métiers | Technique et Art | Fribourg (EMF) est un établissement cantonal reconnu par la Confédération qui propose des formations professionnelles de base, techniques, artistiques et de communication, ce à plein temps. Ces formations peuvent inclure les cours de Maturité Professionnelle Technique ou Artistique (en collaboration avec l'EPAI). L'élève-apprenti est sous contrat avec l'école comme il le serait avec un maître d'apprentissage. Il suit les formations théoriques et pratiques dans l'école, réparties sur les cinq jours de la semaine.



Toutes nos formations s'adressent aux filles et garçons.

2. Filières proposées à eikon^{EMF} - art et communication

❖ ECV – école de communication visuelle / année préparatoire

A la sortie du cycle d'orientation, les personnes qui envisagent une formation professionnelle dans le champ des arts, arts appliqués et de la communication manquent souvent des pré-requis nécessaires pour obtenir une place dans une entreprise d'apprentissage ou en école professionnelle. La classe ECV permet à ces personnes de développer les pré-requis nécessaires et leur donne une meilleure chance d'entrer dans le marché très concurrentiel des places de formation en graphisme, polygraphe, photographe, décorateur d'intérieur, designer d'objet, etc, ou de concepteur/conceptrice en multimédia.

❖ Concepteur et conceptrice en multimédia

Les concepteurs et conceptrices en multimédia sont des professionnels de la communication audio-visuelle, numérique et interactive. A partir d'un besoin client, ils définissent un concept de communication en prenant en compte les axes graphiques, audio-visuels, narratifs et ergonomiques et les axes de technologies médias. Ils planifient, coordonnent et réalisent les communications, le plus souvent destinées à des supports écran et utilisent les logiciels et technologies infographiques, interactives, de montage et d'animation graphique ou de 3D motion graphics. Sites internet, bornes et interfaces interactives, génériques et habillages TV, ainsi que travaux de postproduction vidéo sont leurs moyens de communication prioritaires.

La formation CFC de concepteur et conceptrice en multimédia est de 4 ans. Une voie de formation accélérée en 3 ans peut être demandée par les personnes qui possèdent une maturité académique ou professionnelle, ou, selon les cas, un CFC dans une autre formation.

3a. Aptitudes requises pour entrer en classe ECV

- ❖ Intérêt marqué pour les métiers des arts visuels, arts appliqués et de la communication visuelle, première connaissance de ces métiers
- ❖ Intérêt marqué pour la culture, l'histoire de l'art et l'étude du domaine visuel
- ❖ Goût prononcé pour les arts, le dessin, le graphisme, la typographie, la photographie et la couleur
- ❖ Goût de l'expérimentation, sens de l'écoute et de la remise en question
- ❖ Autonomie, capacité de développement personnel, sens de l'autocritique
- ❖ Sociabilité, sens de la collaboration et de la communication
- ❖ Habileté manuelle, coordination du visuel et du manuel, goût pour le travail soigné
- ❖ Goût pour le travail infographique à l'ordinateur
- ❖ Disposition permanente à apprendre de nouvelles choses

3b. Aptitudes requises pour la formation de concepteur en multimédia

- ❖ Première connaissance des arts visuels, arts appliqués et de la communication visuelle
- ❖ Intérêt marqué pour la culture, l'histoire de l'art et l'étude du domaine visuel
- ❖ Bonne compétence visuelle de base, capacité d'imagination et de créativité
- ❖ Goût prononcé pour la communication visuelle, le graphisme, la typographie, la photographie, le cinéma, l'animation et le design de site Internet
- ❖ Goût prononcé pour les technologies informatiques liées au métier : appareils photographiques, vidéo et audio ; logiciels infographiques, logiciels de montage, d'animation et de postproduction, logiciels d'aide à la création interactive, langages et codes interactifs
- ❖ Méthodologie, logique, capacité d'organisation
- ❖ Bonne capacité d'abstraction et d'analyse, de synthèse et de réflexion
- ❖ Goût de l'expérimentation, sens de l'écoute et de la remise en question
- ❖ Autonomie, capacité de développement personnel, sens de l'autocritique
- ❖ Sociabilité, sens de la collaboration, de et de la communication
- ❖ Disposition permanente à apprendre de nouvelles choses

4a. Aptitudes à développer au fil de la formation ECV

- ❖ Prise de responsabilité
- ❖ Confiance en soi, créativité
- ❖ Développement des capacités visuelles, graphiques et de communication
- ❖ Orientation dans un métier des arts, arts appliqués ou de communication visuelle, recherche de place de formation, portfolio des réalisations
- ❖ Motivation, engagement
- ❖ Coopération, esprit d'équipe, gestion des confrontations
- ❖ Faire face au changement, flexibilité
- ❖ Indépendance et sens critique
- ❖ Sens de l'organisation, de planification
- ❖ Plaisir d'apprendre
- ❖ Capacité et disposition à acquérir de nouveaux savoirs

4b. Aptitudes à développer durant la formation de concepteur en multimédia

- ❖ Prise de responsabilité, professionnalisation
- ❖ Confiance en soi, créativité
- ❖ Développement conceptuel, de réflexion, d'analyse et de synthèse
- ❖ Développement des capacités visuelles, graphiques et de communication
- ❖ Développement des capacités techniques et informatiques
- ❖ Motivation, engagement, volonté positive
- ❖ Coopération, esprit d'équipe, gestion des confrontations
- ❖ Faire face au changement, flexibilité
- ❖ Indépendance et sens critique pro-actif
- ❖ Sens de l'organisation, de planification
- ❖ Plaisir d'apprendre, ouverture aux divers aspects de la formation
- ❖ Capacité et disposition à acquérir de nouveaux savoirs
- ❖ Sens de la proposition, de la négociation et de la discussion constructive
- ❖ Recherche de place de stage et de 1^{er} emploi, portfolio des réalisations

5a. Attestation proposée au terme de la classe ECV

L'élève qui réussit cette année de pré-formation obtient une **Attestation de réussite de l'ECV – école de communication visuelle / année préparatoire**. Cette attestation est souvent requise par les entreprises d'apprentissage et les écoles de formation professionnelle, en particulier dans le domaine du graphisme. Selon les cas, l'année ECV peut être reconnue comme première année d'apprentissage ; chaque dispositif de formation restant libre et souverain en cette matière.

5b. Certificat proposé au terme de formation de concepteur en multimédia

L'apprenti/e qui, au terme de sa formation, réussit l'examen de fin d'apprentissage de la profession, reçoit le **Certificat Fédéral de Capacité** (ci-après **CFC**) de concepteur / conceptrice en multimédia certifié.

La formation de concepteur et conceptrice en multimédia permet également de suivre, de manière intégrée, la formation permettant d'obtenir le certificat de **Maturité Professionnelle Artistique** (ci-après, **MPart**). Cette formation n'est pas obligatoire mais elle est systématiquement proposée à tous les apprentis dès la première année. Elle implique bien sûr de réussir les examens correspondants.

La Maturité Professionnelle Artistique est un titre délivré par l'autorité cantonale. Il est reconnu par la Confédération. Ce titre ne peut être délivré qu'aux candidats qui ont préalablement obtenu un CFC et qui ont réussi les examens. Conjointement, le CFC et la MPart attestent que leur porteur a acquis l'habileté, les connaissances professionnelles et la culture générale nécessaires à la poursuite des études dans les écoles de degré supérieur. Ce certificat permet l'accès sans examen à une Haute Ecole Spécialisée (HES) dans le domaine correspondant au métier choisi.

- ❖ L'EMF n'offre actuellement pas directement l'enseignement MPart, dont les branches générales sont dispensées à l'Ecole Industrielle et Artisanale de Fribourg (EPAI). Seules les branches spécifiques de la MPart (création, culture, art et information, communication) sont dispensées, pour tous les apprentis concepteurs en multimédia, dans le cursus de la section eikon^{EMF}. Ce partage de l'enseignement MPart explique, en cas de choix de suivre le cursus de maturité professionnelle intégrée, **l'obligation de s'inscrire également auprès de l'EPAI**.
- ❖ L'enseignement du cursus de 3 ans MPart assuré conjointement par l'EPAI et la section eikon^{EMF} a lieu de la 1^{ère} à la 3^{ème} année d'apprentissage, les apprentis de 4^e année étant en stage pré-professionnel. Cette disposition permet aux apprentis de 4^e année d'effectuer des stages pré-professionnels de longue durée et à des distances lointaines – y compris à l'étranger.
- ❖ Pour des raisons de logistique temporelle, les apprentis concepteurs en multimédia ne peuvent actuellement pas suivre la Maturité professionnelle Technique intégrée proposée par l'EMF dans le cadre de la section scola^{EMF}

6a. Procédure d'admission ECV

1. Compléter et envoyer une demande d'inscription, avec les annexes demandés à : eikon^{EMF} art et communication
Inscriptions du 25 novembre 2011 au 10 février 2012
2. Le/la candidat-e reçoit une marche à suivre pour constituer un court portfolio de réalisations visuelles et est convoqué à un test en école (courant février-avril 2012)
3. Lors du test d'une demi-journée en école, il sera demandé aux candidat-e-s d'effectuer diverses productions visuelles imposées ainsi qu'un texte.
4. Un jury constitué de responsables et enseignants de la classe ECV décide de l'admission ou de son impossibilité, en fonction de la capacité d'accueil (des listes d'attente sont constituées).
5. La Directive du Service de la formation professionnelle du 30 mars 2009 fixe les modalités de la sélection.

Les candidats hors CO (mineurs ou majeurs), qui ont terminé leur scolarité obligatoire, sont tenus de produire leur certificat d'études ainsi que tout autre certificat (notes ou diplôme du collège, apprentissage, attestation de cours ou d'activité depuis la fin de la scolarité obligatoire).

- *La procédure d'admission est identique à celle des autres candidats (descriptif ci-dessus).*
- *L'admission est possible seulement en fonction de la capacité d'accueil.*
- *La décision est communiquée une fois la procédure normale d'admission bouclée.*

6b. Procédure d'admission en formation de concepteur en multimédia

1. Compléter et envoyer une demande d'inscription, avec les annexes demandés à : eikon^{EMF} art et communication
2. **Inscriptions du 25 novembre 2011 au 10 février 2012**
3. Le/la candidat-e reçoit une marche à suivre pour constituer un dossier de recherche et une production visuelle sur un thème donné (courant février-avril 2012)
4. Un jury constitué de responsables et enseignants de la formation de concepteur en multimédia décide de l'acceptation ou de la non-acceptation du dossier. Il convoque pour un entretien les candidat-e-s retenu-e-s.
5. Un entretien de présentation du dossier et de validation des intérêts et compétences pour la formation de concepteur / conceptrice en multimédia a lieu entre les candidat-e-s et les membres du jury (courant avril 2012)

6. Suite à l'entretien, le jury constitué de responsables et enseignants de la formation de concepteur en multimédia décide de l'admission ou de son impossibilité.
7. Les candidat-e-s sont convoqués le 3 mars 2012 par l'EMF à un test "**Basic-check**" (payé par l'EMF). Les résultats du BASIC-CHECK sont réceptionnés par l'EMF et sont propriété de l'Ecole. Le rachat des résultats du test est possible pour le faire valoir pour une autre sélection.

Un test Basic-check ou Multicheck-technique peut également être effectué individuellement avant la date de convocation de l'Ecole. Les frais d'inscription sont alors à charge des candidat(e)s. Les résultats sont reçus directement par l'élève et sont sa propriété. Ces résultats doivent être communiqués à l'Ecole dès leur réception, sous leur forme originale.

8. Le dossier, l'entretien, les résultats scolaires antérieurs, et le test Basic-check sont déterminants pour la décision d'admission, en fonction de la capacité d'accueil (des listes d'attentes sont constituées).
9. La Directive du Service de la formation professionnelle du 30 mars 2009 fixe les modalités de la sélection.

Les candidats hors CO (mineurs ou majeurs), qui ont terminé leur scolarité obligatoire, sont tenus de produire leur certificat d'études ainsi que tout autre certificat (notes ou diplôme du collège, apprentissage, attestation de cours ou d'activité depuis la fin de la scolarité obligatoire).

- *La procédure d'admission est identique à celle des autres candidats (descriptif ci-dessus).*
- *L'admission est possible seulement en fonction de la capacité d'accueil.*
- *La décision est communiquée une fois la procédure normale d'admission bouclée.*

7. Tarifs des écolages et émoluments

Ecolage annuel	CHF 275.-	Contribution intercantonale (AEPr) / (RSA 2000)	CHF 15'300.-
❖ Selon ROF 2010_083, Ordonnance du 17 août 2010 fixant les écolages et les taxes perçues dans le cadre de l'apprentissage, un écolage est dû annuellement par chaque apprenant-e, indépendamment de la contribution intercantonale.		❖ Les élèves issus d'un autre canton doivent obtenir un accord préalable du canton concerné, signataire d'une convention scolaire régionale. Sans cet accord formel du canton concerné, la contribution intercantonale sera en charge de l'élève ou de son représentant légal. ❖ Pour les élèves étrangers dont les parents sont domiciliés à l'étranger, la contribution AEPr / RSA est à leur charge.	

8. Coûts d'écolage, de matériel scolaire et coût d'acquisition du matériel informatique portable

Les apprenti-e-s concepteurs / trices en multimédia acquièrent, dès le début de leur seconde année de formation, un ordinateur portable (modèle prescrit par l'école). Cette acquisition est progressive, le paiement étant dilué sur les 2^e, 3^e et 4^e années de formation (sur les 2^e et 3^e années pour les apprenti-e-s en voie 3 ans. L'EMF contribue au financement de cette acquisition, en proportion de sa durée d'utilisation contractuelle dans le cadre de la formation.

	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
Classe ECV – école de communication visuelle	900			
Concepteur / trice en multimédia CFC, voie 3 ans	1700	1700	1700	
Concepteur / trice en multimédia CFC, voie 4 ans	1700	1500	1000	1000
Concepteur / trice en multimédia CFC, voie 4 ans avec Maturité professionnelle artistique intégrée	2000	1600	1000	1000

Les frais ci-dessus comprennent les fournitures scolaires et l'outillage.

Le reste du matériel informatique et technique (ordinateurs fixes pour l'ECV et la 1^e année, licences de logiciels, appareillages et studios photographiques, vidéo et audio, sont pris en charge par l'EMF

9. Présentation de : **eikon**^{EMF} - art et communication

- **Classe ECV – école de communication visuelle**
- **Formation CFC de concepteur et conceptrice en multimédia**

PORTES OUVERTES

Vendredi 25 et samedi 26 novembre 2011

- **exposition des travaux et réalisations**
- **séances d'information**
- **ouverture des inscriptions**

➤ **Fribourg, Rte Wilhelm-Kaiser 13, Fribourg**